



Nations Unies

Forum des Nations Unies sur les forêts

Rapport sur la seizième session

Conseil économique et social
Documents officiels, 2021
Supplément n° 22



Forum des Nations Unies sur les forêts

Rapport sur la seizième session



Nations Unies • New York, 2021

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention	4
A. Projet de résolution présenté au Conseil pour adoption	4
Programme de travail du Forum des Nations Unies sur les forêts pour la période 2022-2024	4
B. Projet de décision présenté au Conseil pour adoption	7
Rapport du Forum des Nations Unies sur les forêts concernant les travaux de sa seizième session et ordre du jour provisoire de sa dix-septième session	7
C. Décision portée à l'attention du Conseil	8
Dates et lieu proposés pour la dix-septième session du Forum des Nations Unies sur les forêts	8
II. Organisation de la session	9
A. Travaux de la session	9
B. Élection des membres du Bureau	9
C. Ordre du jour	10
D. Documentation	11
 Annexes	
I. Compte rendu des réunions informelles virtuelles du Forum des Nations Unies sur les forêts	12
II. Correspondance relative aux travaux de la seizième session du Forum des Nations Unies sur les forêts	16
III. Résumé établi par la Présidente de la seizième session du Forum des Nations Unies sur les forêts	17
IV. Liste des documents	37

Chapitre I

Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention

A. Projet de résolution présenté au Conseil pour adoption

1. Le Forum des Nations Unies sur les forêts recommande au Conseil économique et social d'adopter le projet de résolution suivant :

Programme de travail du Forum des Nations Unies sur les forêts pour la période 2022-2024

Le Conseil économique et social,

Rappelant sa résolution 2020/14 du 17 juillet 2020, intitulée « Résultats de la quinzième session du Forum des Nations Unies sur les forêts »,

Adopte le programme de travail du Forum des Nations Unies sur les forêts pour la période 2022-2024, qui figure en annexe à la présente résolution.

Annexe

Programme de travail pour les dix-septième, dix-huitième et dix-neuvième sessions du Forum des Nations Unies sur les forêts

Tableau 1

Dix-septième session du Forum des Nations Unies sur les forêts, 2022 (session directive)

Priorités à l'appui de la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)

1. Priorités thématiques pour la période biennale 2021-2022 : certains objectifs mondiaux relatifs aux forêts et cibles correspondantes, tels qu'ils ont été retenus pour la seizième session du Forum, et examen des propositions contenues dans le résumé de la Présidente de la seizième session
2. Autres questions et examen des propositions contenues dans le résumé de la Présidente de la seizième session
 - a) Nouvelles annonces de contributions nationales volontaires
 - b) Informations communiquées par les parties prenantes et les partenaires sur les activités menées à l'appui des priorités thématiques
 - i) Partenariat de collaboration sur les forêts et plan de travail de celui-ci
 - ii) Organisations et mécanismes régionaux et sous-régionaux
 - iii) Grands groupes et autres parties prenantes, y compris le secteur privé et les milieux philanthropiques
 - c) Liens entre les objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts et les objectifs de développement durable examinés par le forum politique de haut niveau pour le développement durable en 2022 et d'autres évolutions concernant les forêts au niveau international
 - d) Application de la stratégie de communication et d'information du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030), activités concernant la Journée internationale des forêts de 2022

Priorités à l'appui de la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)

- e) Moyens de mise en œuvre, activités et ressources du Réseau mondial de facilitation du financement forestier
 - f) Suivi, évaluation et rapports : examen des propositions d'amélioration du modèle à utiliser pour la prochaine série de rapports nationaux volontaires sur la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) et de l'instrument des Nations Unies sur les forêts, et la réalisation des contributions nationales volontaires
 - g) Préparatifs de l'examen à mi-parcours en 2024 de l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts par rapport à ses objectifs, y compris la stratégie de communication et d'information du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)
3. Fonds d'affectation spéciale pour le Forum des Nations Unies sur les forêts
4. Nouvelles questions
-

Tableau 2

**Dix-huitième session du Forum des Nations Unies sur les forêts,
2023 (session technique)**

Priorités à l'appui de la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)

1. Priorités thématiques pour la période biennale 2023-2024 : certains objectifs mondiaux relatifs aux forêts et cibles correspondantes
2. Autres questions
- a) Contributions des membres du Forum à la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) : nouvelles annonces de contributions nationales volontaires ; état actualisé de la situation concernant les contributions nationales volontaires et leur suivi au regard des priorités thématiques
 - b) Renforcement de la coopération avec les partenaires en vue de la réalisation des priorités thématiques et contributions de ceux-ci
 - i) Contributions du Partenariat de collaboration sur les forêts, de ses organisations membres et des entités des Nations Unies à la réalisation des priorités thématiques ; état d'avancement du plan de travail du Partenariat
 - ii) Contributions des organisations et mécanismes régionaux et sous-régionaux à la réalisation des priorités thématiques
 - iii) Contributions des grands groupes et d'autres parties prenantes, y compris du secteur privé et des milieux philanthropiques, à la réalisation des priorités thématiques ; état d'avancement des plans de travail des grands groupes
 - c) Liens entre les objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts et les objectifs de développement durable examinés par le forum politique de haut niveau pour le développement durable en 2023 et d'autres évolutions concernant les forêts au niveau international
 - d) Application de la stratégie de communication et d'information du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030), activités concernant la Journée internationale des forêts de 2023
 - e) Moyens de mise en œuvre, (y compris ? voir OJ) activités et ressources du Réseau mondial de facilitation du financement forestier

Priorités à l'appui de la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)

- f) Suivi, évaluation et rapports : rapports nationaux volontaires ; ensemble commun d'indicateurs forestiers mondiaux ; préparatifs de l'évaluation des ressources forestières mondiales (2025)
 - g) Préparatifs de l'examen à mi-parcours en 2024 de l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts par rapport à ses objectifs, y compris la stratégie de communication et d'information du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)
3. Fonds d'affectation spéciale pour le Forum des Nations Unies sur les forêts
 4. Nouvelles questions
-

Tableau 3

**Dix-neuvième session du Forum des Nations Unies sur les forêts,
2024 (session directive)**

Priorités à l'appui de la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)

1. Priorités thématiques pour la période biennale 2023-2024 : certains objectifs mondiaux relatifs aux forêts et cibles correspondantes, tels qu'ils ont été retenus pour la dix-huitième session du Forum, et examen des propositions contenues dans le résumé de la présidence de la dix-huitième session
 2. Autres questions et examen des propositions contenues dans le résumé de la présidence de la dix-huitième session
 - a) Nouvelles annonces de contributions nationales volontaires
 - b) Liens entre les objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts et les objectifs de développement durable examinés par le forum politique de haut niveau pour le développement durable en 2024 et d'autres évolutions concernant les forêts au niveau international
 - c) Examen à mi-parcours de l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts¹
 3. Débat de haut niveau
 4. Adoption du programme de travail quadriennal du Forum pour la période 2025-2028
-

¹ Aux termes de la résolution 2015/33 du Conseil économique et social, l'arrangement international sur les forêts est composé des entités suivantes : le Forum ; son secrétariat ; le Réseau mondial de facilitation du financement forestier ; le Partenariat de collaboration sur les forêts ; et le Fonds d'affectation spéciale pour le Forum des Nations Unies sur les forêts. L'examen à mi-parcours de l'arrangement sera guidé par les dispositions de la section XII de la résolution 2015/33 du Conseil et celles de la section IV du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030).

B. Projet de décision présenté au Conseil pour adoption

2. Le Forum des Nations Unies sur les forêts recommande au Conseil économique et social d'adopter le projet de décision suivant :

Rapport du Forum des Nations Unies sur les forêts concernant les travaux de sa seizième session et ordre du jour provisoire de sa dix-septième session

Le Conseil économique et social,

- a) Prend note du rapport du Forum des Nations Unies sur les forêts concernant les travaux de sa seizième session² ;
- b) Prend note également du fait que la dix-septième session du Forum se tiendra au Siège du 9 au 13 mai 2022 ;
- c) Approuve l'ordre du jour provisoire suivant pour la dix-septième session du Forum :

Ordre du jour provisoire de la dix-septième session du Forum des Nations Unies sur les forêts

1. Élection des membres du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Débat d'orientation sur la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)³ :
 - a) Activités menées à l'appui des priorités thématiques pour la période 2021-2022 :
 - i) État actualisé de la situation concernant les activités des membres du Forum, dont les nouvelles annonces et la situation concernant les contributions nationales volontaires ;
 - ii) État actualisé de la situation concernant les activités du Partenariat de collaboration sur les forêts et de ses organisations membres et progrès accomplis dans la mise en œuvre de son plan de travail ;
 - iii) État actualisé de la situation concernant les activités des organisations et mécanismes régionaux et sous-régionaux ;
 - iv) État actualisé de la situation concernant les activités des grands groupes et d'autres parties prenantes, y compris le secteur privé et les milieux philanthropiques, et progrès accomplis dans l'exécution des programmes de travail des grands groupes ;
 - v) Liens entre les objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts et les objectifs de développement durable examinés

² Documents officiels du Conseil économique et social, 2021, Supplément n° 22 (E/2021/42).

³ Conformément aux indications générales énoncées dans l'annexe I de la résolution 2020/14 du Conseil économique et social en date du 17 juillet 2020, les propositions contenues dans le résumé des débats établi par la présidence de la seizième session du Forum des Nations Unies sur les forêts seront soumises à l'examen du Forum à sa dix-septième session, en 2022.

par le forum politique de haut niveau pour le développement durable en 2022 et d'autres évolutions concernant les forêts au niveau international durable par le forum politique de haut niveau pour le développement durable en 2022 et faits nouveaux survenus sur le plan international concernant les forêts ;

- b) Application de la stratégie de communication et d'information du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030), y compris les activités concernant la Journée internationale des forêts de 2022 ;
 - c) Moyens de mise en œuvre, y compris les activités et les ressources du Réseau mondial de facilitation du financement forestier ;
 - d) Suivi, évaluation et rapports :
 - i) Propositions d'amélioration du modèle à utiliser pour les prochains rapports nationaux volontaires sur la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) et de l'instrument des Nations Unies sur les forêts et la réalisation des contributions nationales volontaires ;
 - ii) Progrès accomplis dans l'élaboration de l'ensemble commun d'indicateurs forestiers mondiaux.
4. Préparatifs de l'examen à mi-parcours en 2024 de l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts par rapport à ses objectifs, y compris la stratégie de communication et d'information du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030).
 5. Fonds d'affectation spéciale pour le Forum des Nations Unies sur les forêts.
 6. Nouvelles questions.
 7. Dates et lieu de la dix-huitième session du Forum.
 8. Ordre du jour provisoire de la dix-huitième session du Forum.
 9. Adoption du rapport du Forum sur les travaux de sa dix-septième session.

C. Décision portée à l'attention du Conseil

3. Le projet de décision ci-après, qui a été adopté par le Forum des Nations Unies sur les forêts à sa seizième session, est porté à l'attention du Conseil économique et social :

Dates et lieu proposés pour la dix-septième session du Forum des Nations Unies sur les forêts

Le Forum des Nations Unies sur les forêts, rappelant la résolution [2015/33](#) du Conseil économique et social, en date du 22 juillet 2015, décide qu'il tiendra sa dix-septième session au Siège de l'Organisation des Nations Unies, du 9 au 13 mai 2022.

Chapitre II

Organisation de la session

A. Travaux de la session

4. Conformément à l'organisation des travaux adoptée le 14 avril 2021, dans le droit fil de la décision 2021/213 du Conseil économique et social, et compte tenu des répercussions que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a sur ses modalités de travail à sa seizième session, le Forum des Nations Unies sur les forêts a tenu sept réunions informelles virtuelles consacrées à l'examen des points inscrits à son ordre du jour. Le compte rendu de ces réunions informelles virtuelles figure à l'annexe I du présent rapport.

5. À sa seizième session, le Forum s'est réuni dans le cadre de réunions informelles virtuelles et a examiné des projets de texte, dont le projet de rapport sur les travaux de sa seizième session, selon la procédure d'approbation tacite (voir à l'annexe II la correspondance relative aux travaux de la seizième session).

6. Le 29 avril 2021, le Forum, sur la recommandation de la Présidente (Suriname) et conformément à la décision 2021/213 du Conseil, a adopté, selon la procédure d'approbation tacite, le projet de résolution [E/CN.18/2021/L.3](#), intitulé « Programme de travail du Forum des Nations Unies sur les forêts pour la période 2022-2024 » (voir chap. I, sect. A), présenté au titre du point 6 de l'ordre du jour, Adoption du programme de travail du Forum pour la période 2022-2024.

7. À cette date également, le Forum, sur recommandation de la Présidente (Suriname) et conformément à la décision 2021/213 du Conseil, a adopté, selon la procédure d'approbation tacite, les projets de décision suivants :

a) Ordre du jour provisoire de la dix-septième session du Forum des Nations Unies sur les forêts ([E/CN.18/2021/L.1](#)), présenté au titre du point 8 de son ordre du jour, Ordre du jour provisoire de la dix-septième session du Forum (voir chap. I, sect. B) ;

b) Dates et lieu proposés pour la dix-septième session du Forum des Nations Unies sur les forêts ([E/CN.18/2021/L.2](#)), présenté au titre du point 7 de son ordre du jour, Dates et lieu de la dix-septième session du Forum (voir chap. I, sect. C).

8. Le 30 avril 2021, le Forum, sur recommandation de la Présidente (Suriname) et conformément à la décision 2021/213 du Conseil, a adopté, selon la procédure d'approbation tacite, son projet de rapport ([E/CN.18/2021/L.4](#)), présenté au titre du point 9 de l'ordre du jour, Adoption du rapport du Forum sur les travaux de sa seizième session, et a chargé le Rapporteur de le finaliser en collaboration avec le secrétariat, pour le soumettre au Conseil économique et social à sa session de 2021.

B. Élection des membres du Bureau

9. Conformément aux décisions 2020/205, 2020/206 et 2020/219 du Conseil économique et social et sur la recommandation du Président (Slovaquie) de sa quinzième session, le Forum a élu, selon une procédure d'approbation tacite qui a pris fin le 2 juillet 2020 sans qu'aucune objection ait été formulée, Kitty Sweeb (Suriname) Présidente, et Javad Momeni (République islamique d'Iran) et Jesse Mahoney (Australie) Vice-Présidents de ses seizième et dix-septième sessions.

10. Conformément à la décision 2021/213 du Conseil et sur la recommandation de la Présidente de sa seizième session (Suriname), le Forum a élu, selon une procédure d'approbation tacite qui a pris fin le 14 avril 2021 sans qu'aucune objection ait été

formulée, Musah Abu-Juam (Ghana) et Tomasz Markiewicz (Pologne) Vice-Présidents de ses seizième et dix-septième sessions et nommé le Vice-Président Javad Momeni (République Islamique d'Iran) Rapporteur desdites sessions.

C. Ordre du jour

11. Le 14 avril 2021, sur la recommandation de la Présidente (Suriname) et conformément à la décision 2021/213 du Conseil, le Forum, a adopté, selon la procédure d'approbation tacite, l'ordre du jour provisoire de sa seizième session, tel qu'il figure dans le document [E/CN.18/2021/1](#), et l'organisation provisoire des travaux de la session, en tenant compte des modalités recommandées par le Bureau de la seizième session du Forum⁴.

12. L'ordre du jour provisoire de la seizième session du Forum se lit comme suit :

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Discussions techniques sur la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) :
 - a) Priorités thématiques pour la période 2021-2022, à l'appui de la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) ;
 - b) Contributions des membres du Forum à la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) :
 - i) Nouvelles annonces de contributions nationales volontaires ;
 - ii) État actualisé de la situation concernant les contributions nationales volontaires et leur suivi au regard des priorités thématiques ;
 - c) Renforcement de la coopération avec les partenaires en vue de la réalisation des priorités thématiques et contributions de ceux-ci :
 - i) Contributions du Partenariat de collaboration sur les forêts, de ses organisations membres et du système des Nations Unies à la réalisation des priorités thématiques ; progrès accomplis dans l'exécution du programme de travail du Partenariat ;
 - ii) Contributions des organisations et mécanismes régionaux et sous-régionaux à la réalisation des priorités thématiques ;
 - iii) Contributions des grands groupes et d'autres parties prenantes, y compris le secteur privé et les milieux philanthropiques, à la réalisation des priorités thématiques ; progrès accomplis dans l'exécution des programmes de travail des grands groupes ;
 - d) Liens entre les objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts et les objectifs de développement durable examinés par le forum politique de haut niveau pour le développement durable en 2021, les travaux

⁴ Dans une lettre datée du 3 février 2021, adressée par la Présidente (Suriname) à tous les représentants permanents et observateurs permanents et diffusée par le biais du portail e-deleGATE.

consacrés au cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et d'autres évolutions concernant les forêts au niveau international

- e) Application de la stratégie de communication et d'information du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030), y compris les activités concernant la Journée internationale des forêts de 2021 ;
 - f) Moyens de mise en œuvre, y compris les activités et les ressources du Réseau mondial de facilitation du financement forestier ;
 - g) Suivi, évaluation et rapports :
 - i) Publication phare du Forum ;
 - ii) Ensemble commun d'indicateurs forestiers mondiaux ;
 - iii) Évaluation des ressources forestières mondiales pour 2020.
4. Fonds d'affectation spéciale pour le Forum des Nations Unies sur les forêts.
 5. Nouvelles questions : incidence de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) sur les forêts et le secteur forestier.
 6. Adoption du programme de travail du Forum pour 2022-2024.
 7. Dates et lieu de la dix-septième session du Forum.
 8. Ordre du jour provisoire de la dix-septième session du Forum.
 9. Adoption du rapport du Forum sur les travaux de sa seizième session.

D. Documentation

13. La liste des documents examinés par le Forum à sa seizième session figure à l'annexe IV du présent rapport. On trouvera d'autres documents pertinents sur le site Web du Forum (www.un.org/esa/forests/forum/index.html).

Annexe I

Compte rendu des réunions informelles virtuelles du Forum des Nations Unies sur les forêts

A. Discussions techniques sur la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)

1. Le Forum des Nations Unies sur les forêts a examiné le point 3 de l'ordre du jour lors de ses 2^e à 6^e réunions virtuelles, tenues du 26 au 28 avril 2021¹. Pour l'examen de la question, le Forum était saisi des documents suivants :

a) Note du Secrétariat sur la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) (E/CN.18/2019/2) ;

b) Note du Secrétariat sur le suivi, l'évaluation et l'établissement de rapports sur les progrès réalisés en vue de la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030), notamment l'instrument des Nations Unies sur les forêts et les contributions nationales volontaires (E/CN.18/2019/3) ;

c) Note du Secrétariat sur les moyens de mise en œuvre : progrès accomplis au titre des activités et du fonctionnement du Réseau mondial de facilitation du financement forestier, et ressources disponibles (E/CN.18/2019/4) ;

d) Note du Secrétariat sur le renforcement de la cohérence des politiques forestières mondiales et la recherche d'une meilleure définition commune, à l'échelle internationale, de la notion de gestion forestière durable (E/CN.18/2019/5).

2. Lors de la 2^e réunion informelle virtuelle, le 26 avril 2021, l'administrateur chargé du secrétariat du Forum a présenté les rapports relatifs au point 3 de l'ordre du jour.

3. On trouvera à l'annexe III le résumé des débats établi par la Présidente.

Discussions générales

4. À la 2^e réunion informelle virtuelle, le 26 avril 2021, le Forum a tenu une discussion générale sur les points 3 b) et e) de l'ordre du jour et entendu les déclarations des représentants des États-Unis d'Amérique, de la Chine, du Bangladesh, du Saint-Siège, de la Turquie, de l'Australie, de la Malaisie, du Ghana, du Guatemala, de la Mongolie, de la Fédération de Russie, de l'Ukraine, de l'Indonésie et du Japon.

5. Une déclaration a également été faite par l'Union européenne (au nom de ses États membres), en sa qualité d'observatrice.

6. La représentante de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), s'exprimant également au nom du Partenariat de collaboration sur les forêts, a participé à la discussion.

7. Lors de la 5^e réunion informelle virtuelle, le 28 avril 2021, le Forum a tenu une discussion générale sur le point 3 f) de l'ordre du jour et entendu une déclaration liminaire de la représentante du secrétariat du Forum.

8. Des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Malaisie, Indonésie, Pérou, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Argentine, Mexique, Suisse, Chine, Ukraine, États-Unis, Afrique du Sud, Fidji, Japon, Panama, Brésil, Chili et Équateur.

¹ Voir l'ordre du jour provisoire de la seizième session du Forum (E/CN.18/2021/1).

9. Une déclaration a également été faite par l'Union européenne (au nom de ses États membres), en sa qualité d'observatrice.
10. La représentante de la FAO a également pris la parole.
11. Le représentant du secrétariat du Forum a répondu aux observations formulées et aux questions posées par les délégations.
12. À la 6^e réunion informelle virtuelle, le 28 avril 2021, le Forum a tenu une discussion générale sur les points 3 g) ii) et iii) et entendu les déclarations liminaires des personnes suivantes : représentant, secrétariat du Forum ; Tiina Vähänen, Directrice adjointe, Division des forêts, FAO ; Ewald Rametsteiner, Directeur adjoint, Division des forêts, FAO ; Stefanie Linser, chercheuse principale à l'Union internationale des instituts de recherches forestières.
13. Des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Indonésie, Mexique, Portugal (au nom de l'Union européenne), Canada, Ukraine, Chine, Malaisie, États-Unis, Japon, Kenya, Australie, Fédération de Russie, Nouvelle-Zélande, République de Corée et Afrique du Sud.
14. Le représentant de l'Organisation asiatique de coopération forestière et le représentant de l'Organisation du traité de coopération amazonienne ont également fait des déclarations.
15. Une déclaration a été faite par le Vice-Président (Australie).

Lancement du Rapport sur les objectifs mondiaux relatifs aux forêts 2021

16. Lors de la 2^e réunion informelle virtuelle, le 26 avril 2021, le Forum a tenu une table ronde au titre du point 3 g) i) de l'ordre du jour, sur le lancement du *Global Forest Goals Report 2021* (Rapport sur les objectifs mondiaux relatifs aux forêts 2021), présidée et animée par le Vice-Président (Australie), qui a fait une déclaration.
17. Des remarques liminaires préenregistrées ont été prononcées par le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales et la Directrice générale adjointe de la FAO.
18. L'administrateur responsable du secrétariat du Forum a présenté les principales conclusions du rapport.
19. Des déclarations ont été faites par les intervenants suivants : Liu Xin, Directrice générale adjointe, Administration nationale des forêts et des pâturages, Chine (déclaration préenregistrée) ; Julius Kamau, Chef de la conservation des forêts, Kenya (déclaration préenregistrée) ; Maureen Whelan, Directrice, Service canadien des forêts ; Davia Carty, chef, Planification stratégique pour les entreprises, Ministère des forêts, Jamaïque (déclaration préenregistrée) ; Boris Greguška, Premier Conseiller d'État, Ministère de l'agriculture et du développement rural, Slovaquie, (déclaration préenregistrée) ; et Mette Wilkie, Directrice, Division des forêts, FAO.

Table ronde interactive

20. Lors de sa 3^e réunion virtuelle informelle, le 27 avril 2021, le Forum a tenu une table ronde interactive au titre des points 3 a) et d), présidée et animée par le Vice-Président (Pologne).
21. Des déclarations ont été faites par les intervenants suivants : Ivonne Higuero, Secrétaire générale, secrétariat de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, ; Gustavo Alberto Fonseca, Directeur, Groupe des programmes, secrétariat du Fonds pour

l'environnement mondial ; Sheam Satkuru, Directrice, Division des opérations, Organisation internationale des bois tropicaux.

22. Au cours du débat interactif qui a suivi, des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Indonésie, Brésil, Pérou, Japon, Mexique, Kenya, République populaire démocratique de Corée, Malaisie, Argentine, États-Unis, Chine, Australie, Fédération de Russie, El Salvador et Nouvelle-Zélande.

23. Une déclaration a également été faite par l'Union européenne (au nom de ses États membres), en sa qualité d'observatrice.

24. Le représentant de l'Organisation asiatique de coopération forestière a également participé à la discussion.

25. Lors de sa 4^e réunion virtuelle informelle, le 27 avril 2021, le Forum a tenu une table ronde interactive au titre des points 3 a) et c), présidée et animée par le Vice-Président (Ghana).

26. Des déclarations ont été faites par les intervenants suivants : Mette Wilkie, Présidente, Partenariat de collaboration sur les forêts ; Liliana Annovazzi-Jakab, Chef de la Section conjointe CEE/FAO de la forêt et du bois ; Lu Wenming, Directeur général adjoint, Réseau international sur le bambou et le rotin ; José Carlos da Fonseca, Jr., Directeur général, Industrie brésilienne de l'arbre (Brésil) ; Frederik Buchholz, représentant de l'Université de Wageningen (Pays-Bas) et de l'Association internationale des étudiants en foresterie ; Joseph Cobbinah, représentant du Réseau forestier d'Afrique sub-saharienne.

27. Au cours du débat interactif qui a suivi, des déclarations ont été faites par les représentants du Portugal (au nom de l'Union européenne), du Japon, du Kenya, du Pérou, de l'Indonésie, du Mexique, de la Finlande, des États-Unis, du Guatemala, du Brésil et de la Malaisie.

28. Le représentant du Programme des Nations Unies pour l'environnement a également fait une déclaration.

29. Des représentants de l'Organisation asiatique de coopération forestière et de l'Union internationale des instituts de recherches forestières ont également participé à la discussion.

B. Fonds d'affectation spéciale pour le Forum des Nations Unies sur les forêts

30. Le Forum a examiné le point 4 de son ordre du jour à sa 7^e réunion informelle virtuelle, le 29 avril 2021. Pour l'examen de ce point, il était saisi d'une note du Secrétariat sur le Fonds d'affectation spéciale pour le Forum des Nations Unies sur les forêts ([E/CN.18/2021/6](#)).

31. À la même séance, le Forum a tenu une discussion générale sur ce point et a entendu les déclarations des représentants de la République de Corée et de la Chine.

C. Nouvelles questions : incidence de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) sur les forêts et le secteur forestier

32. Le Forum a examiné le point 5 de son ordre du jour à sa 1^{re} réunion informelle virtuelle, le 26 avril 2021. Pour l'examen de ce point, il était saisi de la note du Secrétariat sur l'incidence de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) sur les forêts et le secteur forestier ([E/CN.18/2021/7](#)).

33. Lors de la même réunion, l'administrateur chargé du secrétariat du Forum a présenté le rapport.

Table ronde de haut niveau sur les principaux faits nouveaux liés aux forêts

34. Lors de la 1^{re} réunion informelle virtuelle, le 26 avril 2021, le Forum a tenu sa table ronde de haut niveau sur les principaux faits nouveaux liés aux forêts, présidée et animée par la Présidente (Suriname), qui a fait une déclaration.

35. Des déclarations ont été faites par le Président du Conseil économique et social, Munir Akram (Pakistan) (déclaration préenregistrée) ; le Président de la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale, Volkan Bozkir (Turquie) ; la Vice-Secrétaire générale de l'Organisation des Nations Unies, M^{me} Amina Mohammed ; le Directeur général de la FAO, Qu Dongyu (déclaration préenregistrée) ; et la Secrétaire exécutive de la Convention sur la diversité biologique, Elizabeth Maruma Mrema.

36. Des déclarations ont également été faites par les principaux commentateurs suivants : la Secrétaire exécutive adjointe de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, Tina Birmpili ; le Directeur de la Division de la transparence du secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, Donald Cooper ; la Directrice exécutive de la Pulp Manufacturers Association of South Africa (association des fabricants de pâtes d'Afrique du Sud), Jane Molony.

37. Au cours du débat interactif qui a suivi, des déclarations ont été faites par les personnes suivantes : João Pedro Matos Fernandes, Ministre de l'environnement et de l'action climatique du Portugal (au nom de l'Union européenne) ; le représentant de la Slovénie ; Mario Antonio Martínez Padilla, Directeur, Institut national de la conservation et du développement des forêts, des zones protégées et de la faune, Honduras ; Patrik Mlynář, Sous-Ministre des forêts, Ministère de l'agriculture, Tchéquie ; le représentant du Honduras ; Pierre-Henri Guignard, Envoyé spécial de l'Alliance pour la préservation des forêts tropicales, France ; Javier Gutiérrez Ramírez, Sous-Ministre nicaraguayen de l'environnement et des ressources naturelles ; Agus Justianto, Sous-Ministre de l'environnement et des forêts, Indonésie ; Eva Müller, Directrice générale, Forêts, durabilité et ressources renouvelables, Ministère fédéral de l'alimentation et de l'agriculture, Allemagne ; Christine Dawson, Directrice, Bureau de la conservation et de l'eau, Bureau des océans et des affaires environnementales et scientifiques internationales, Département d'État, États-Unis ; Chunfeng Wang, Directeur général, Centre de coopération internationale, Administration nationale des forêts et des prairies, Chine ; le représentant de la République de Corée ; Marco Antonio Llanos Ramírez, Directeur, Direction de la promotion et de la compétitivité, Ministère du développement agricole et de l'irrigation, Pérou ; le représentant de la Colombie ; Pedro Alves Corrêa Neto, Directeur général du service forestier du Brésil, Ministère de l'agriculture, de l'élevage et des ressources vivrières ; la représentante de l'Argentine ; Julius Kamau, Chef de la conservation des forêts, Kenya ; Marcial C. Amaro, Jr., Secrétaire adjoint, Ministère de l'environnement et des ressources naturelles des Philippines.

38. Les observateurs de l'Organisation asiatique de coopération forestière et de l'Union internationale des instituts de recherches forestières ont également participé à la discussion interactive.

39. Le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales a prononcé des observations finales (préenregistrées).

40. On trouvera à l'annexe III le résumé des débats établi par la Présidente.

Annexe II

Correspondance relative aux travaux de la seizième session du Forum des Nations Unies sur les forêts

- 29 juin 2020 Lettre du Président (Slovaquie) du Forum à sa quinzième session concernant l'élection à la présidence et à la vice-présidence du Forum à ses seizième et dix-septième sessions selon la procédure d'approbation tacite
- 2 juillet 2020 Lettre du Président (Slovaquie) du Forum à sa quinzième session annonçant la fin de la procédure d'approbation tacite et l'élection de la Présidente et des Vice-Présidents du Forum à ses seizième et dix-septième sessions
- 3 février 2021 Lettre de la Présidente (Suriname) du Forum à sa seizième session concernant les modalités de travail et l'organisation des travaux recommandées par le Bureau du Forum à sa seizième session
- 9 avril 2021 Lettre de la Présidente (Suriname) du Forum à sa seizième session concernant l'adoption, selon la procédure d'approbation tacite, de l'ordre du jour provisoire et de l'organisation des travaux du Forum à sa seizième session et l'élection de ses vice-présidents et la nomination de son rapporteur à ses seizième et dix-septième sessions
- 16 avril 2021 Lettre de la Présidente (Suriname) du Forum à sa seizième session annonçant la fin de la procédure d'approbation tacite et l'adoption de l'ordre du jour provisoire et de l'organisation des travaux du Forum à sa seizième session et l'élection de ses vice-présidents et la nomination de son rapporteur à ses seizième et dix-septième sessions
- 26 avril 2021 Lettre de la Présidente (Suriname) du Forum à sa seizième session soumettant à la procédure d'approbation tacite le projet de résolution intitulé « Programme de travail du Forum des Nations Unies sur les forêts pour la période 2022-2024 » ([E/CN.18/2021/L.3](#)), le projet de décision intitulé « Dates et lieu proposés pour la dix-septième session du Forum des Nations Unies sur les forêts » ([E/CN.18/2021/L.2](#)) et l'ordre du jour provisoire de la dix-septième session du Forum des Nations Unies sur les forêts ([E/CN.18/2021/L.1](#))
- 27 avril 2021 Lettre de la Présidente (Suriname) du Forum à sa seizième session soumettant à la procédure d'approbation tacite le projet de rapport du Forum sur les travaux de sa seizième session ([E/CN.18/2021/L.4](#))
- 3 mai 2021 Lettre de la Présidente (Suriname) du Forum à sa seizième session sur la conclusion de la procédure d'approbation tacite et l'adoption de l'ordre du jour provisoire de la dix-septième session du Forum des Nations Unies sur les forêts ([E/CN.18/2021/L.1](#)), du projet de décision intitulé « Dates et lieu proposés pour la dix-septième session du Forum des Nations Unies sur les forêts » ([E/CN.18/2021/L.2](#)), du projet de résolution intitulé « Programme de travail du Forum des Nations Unies sur les forêts pour la période 2022-2024 » ([E/CN.18/2021/L.3](#)) et du projet de rapport du Forum sur les travaux de sa seizième session ([E/CN.18/2021/L.4](#))

Annexe III

Résumé établi par la Présidente de la seizième session du Forum des Nations Unies sur les forêts

I. Introduction

1. Dans la section II.A du présent résumé, la Présidente fait une synthèse des discussions techniques qui se sont déroulées dans le cadre de la seizième session du Forum des Nations Unies sur les forêts, y compris lors de la table ronde de haut niveau. Les propositions de la Présidente qui sont issues des discussions techniques figurent à la section II.B, pour communication à la dix-septième session du Forum. On trouve dans la section III la contribution que la seizième session du Forum a apportée au forum politique de haut niveau pour le développement durable en 2021 et qui a été élaborée selon le modèle établi par le Conseil économique et social. Le présent résumé de la Présidente n'est pas un texte de consensus négocié du Forum.

II. Résumé établi par la Présidente des discussions techniques de la seizième session du Forum

2. La seizième session du Forum étant une session technique, les délibérations ont été menées conformément aux orientations fournies à l'annexe I de la résolution 2020/14 du Conseil. Le programme de travail quadriennal du Forum pour la période 2021-2024 couvre deux périodes biennales liées sur le plan thématique : 2021-2022 (seizième et dix-septième sessions du Forum) et 2023-2024 (dix-huitième et dix-neuvième sessions). Les priorités thématiques devaient s'inspirer des objectifs mondiaux relatifs aux forêts et des cibles correspondantes, en tenant compte du programme pour l'après-2020 du forum politique de haut niveau pour le développement durable et d'autres faits nouveaux intervenus sur le plan international. Les priorités thématiques pour chaque période biennale devaient être fixées par le Bureau du Forum, en consultation avec les membres.

3. Le Bureau de la seizième session du Forum a décidé que les objectifs mondiaux relatifs aux forêts 1 et 2, ainsi que trois objectifs transversaux (à savoir les objectifs 4, 5 et 6), devraient être les principales priorités thématiques des seizième et dix-septième sessions du Forum. En conséquence, les priorités thématiques des seizième et dix-septième sessions étaient les suivantes : a) mettre fin à la réduction du couvert forestier dans le monde ; b) renforcer les avantages économiques, sociaux et écologiques dérivés des forêts ; c) mobiliser des ressources financières et renforcer la coopération scientifique et technique ; promouvoir des cadres de gouvernance favorisant la mise en œuvre ; renforcer la coopération, la coordination et la cohérence aux fins de la gestion durable des forêts¹.

¹ Pour plus d'informations sur la décision du Bureau de la seizième session du Forum des Nations Unies sur les forêts, y compris les liens entre, d'une part, les priorités thématiques de la seizième session, les objectifs de développement devant faire l'objet d'un examen lors de la session 2021 du forum politique de haut niveau pour le développement durable et les faits nouveaux survenus sur le plan international concernant les forêts, et, d'autre part, la contribution des priorités à ces objectifs et faits nouveaux, voir <https://www.un.org/esa/forests/forum/index.html>.

A. Résumé établi par la Présidente des discussions techniques de la seizième session du Forum

Point 5 de l'ordre du jour (Nouvelles questions : incidence de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) sur les forêts et le secteur forestier)

4. L'administrateur chargé du secrétariat du Forum a présenté la note du Secrétariat sur l'incidence de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) sur les forêts et le secteur forestier (E/CN.18/2021/7).

Table ronde de haut niveau sur les principaux faits nouveaux liés aux forêts² tenue le 26 avril 2021

5. Après les observations liminaires de la Présidente, le Président du Conseil économique et social, le Président de l'Assemblée générale, la Vice-Secrétaire générale, le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et la Secrétaire exécutive du secrétariat de la Convention sur la diversité biologique ont prononcé des allocutions lors de la séance d'ouverture de la table ronde de haut niveau. Les représentants du secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, et du secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ont également prononcé des allocutions. Ce volet a été suivi d'un débat interactif, au cours duquel des représentants de gouvernements, d'organisations internationales et du secteur privé ont discuté de la manière dont les forêts pourraient contribuer à résoudre les crises mondiales au lendemain de la pandémie et des moyens par lesquels le secteur privé pourrait lui aussi participer aux efforts visant à relever ces défis. Plusieurs membres du Forum ont également souligné les mesures qu'ils ont prises pour préserver les forêts et promouvoir la gestion durable des forêts. Le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales a prononcé des observations finales à la fin du débat interactif. Les représentants de l'Allemagne, de l'Argentine, de l'Australie, du Brésil, de la Chine, de la Colombie, des États-Unis d'Amérique, de la France, du Honduras, de l'Indonésie, du Japon, du Kenya, du Nicaragua, du Pérou, des Philippines, du Portugal (au nom de l'Union européenne), de la République de Corée, de la Slovaquie et de la Tchéquie, ainsi que de l'Organisation asiatique de coopération forestière et de l'Union internationale des instituts de recherches forestières ont fait des déclarations.

6. Les principaux points qui sont ressortis des débats lors de la table ronde de haut niveau sont les suivants :

a) La crise de la COVID-19 a continué de toucher tous les pays du monde, entraînant des effets dévastateurs dans la vie des populations et les économies, menaçant les sociétés, augmentant les inégalités et ayant des incidences négatives disproportionnées sur la vie des femmes et des filles, et causant ainsi d'importants reculs dans les progrès réalisés vers la réalisation des objectifs de développement durable d'ici à 2030 ;

b) La crise de la COVID-19 a eu une incidence négative sur les mesures de gestion durable des forêts, notamment sur la gouvernance forestière et la disponibilité des financements forestiers, ainsi que sur les moyens de subsistance des populations tributaires des forêts, ce qui a entraîné un recul potentiel des efforts déployés pour

² Voir la note de cadrage pour la table ronde de haut niveau de la seizième session du Forum des Nations Unies sur les forêts. Disponible à l'adresse suivante : www.un.org/esa/forests/forum/index.html.

mettre en œuvre le plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) et atteindre les objectifs mondiaux relatifs aux forêts ;

c) La pandémie de COVID-19 a rappelé brutalement que la protection, la conservation et la restauration de la nature, en particulier des forêts, sont essentielles pour prévenir d'éventuelles zoonoses ou maladies infectieuses. Les forêts avaient le potentiel de faire contrepoids à bon nombre des effets sociaux, économiques et environnementaux de la pandémie et d'autres défis mondiaux. Il était donc essentiel, dans le cadre des stratégies de rétablissement au lendemain de la pandémie, de renforcer la gestion durable des forêts et les actions visant à mettre fin aux pratiques forestières illégales et non durables. Les forêts, les arbres hors forêt et l'agroforesterie pourraient également jouer un rôle important dans la lutte contre la faim et l'insécurité alimentaire au lendemain de la pandémie ;

d) Les changements climatiques, l'appauvrissement de la biodiversité, la déforestation, les incendies de forêt, la désertification, la dégradation des terres, la pollution et d'autres catastrophes constituaient des menaces interdépendantes, qui se renforçaient mutuellement et qui continuaient de menacer la vie des populations et l'intégrité écologique de la planète. Les mesures forestières ancrées dans les principes de la gestion durable des forêts avaient un rôle crucial à jouer dans la lutte contre ces menaces, dans le droit fil des accords internationaux applicables ;

e) Le plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030), y compris les six objectifs mondiaux relatifs aux forêts, constituait un cadre de mesures prises à l'échelle des forêts pour une mise en œuvre synergique du Programme de développement durable à l'horizon 2030, de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de l'Accord de Paris, ainsi que de la Convention sur la diversité biologique et du résultat des consultations en cours sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 ;

f) Les prochaines conférences internationales, notamment le forum politique de haut niveau pour le développement durable, qui devait se tenir en juillet 2021, le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires et le dialogue de haut niveau sur l'énergie, qui devaient avoir lieu en septembre 2021, ainsi que la quinzième session de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique et la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui devaient se tenir à la fin de l'année 2021, de même que le lancement de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes, offraient des possibilités de contribuer à façonner un avenir inclusif et durable pour tous ;

g) La science et la technologie, les ressources financières adéquates, le renforcement des capacités, la collecte et l'analyse des données étaient autant d'éléments essentiels pour faire face à l'incidence négative de la COVID-19 et réduire le risque de pandémies futures. Il s'imposait de resserrer les liens entre science, politique et société et d'améliorer la gouvernance pour faciliter un meilleur relèvement au lendemain de la crise en cours ;

h) Il importait de renforcer la consultation et la collaboration intersectorielles et la participation des parties prenantes pour garantir une planification durable et intégrée de l'aménagement du territoire. La pandémie avait également mis en évidence la nécessité de renforcer l'utilisation des plateformes d'apprentissage en ligne et de développer l'utilisation des technologies de l'information et des communications ;

i) Il fallait des cadres politiques et budgétaires appropriés pour faciliter et promouvoir la participation du secteur privé à des chaînes d'approvisionnement

durables. Le secteur privé se devait d'être réactif et agile, et plus proactif dans la promotion des pratiques de gestion durable des forêts ;

j) Il fallait qu'une évaluation des problèmes rencontrés par les pays, ainsi que des stratégies adoptées et des mesures de redressement prises au niveau national pour réduire l'incidence de la COVID-19 sur les forêts et le secteur forestier, soit menée par le secrétariat du Forum pour permettre de construire mieux pour l'avenir, en collaboration avec les membres du Forum, et les organisations membres et les parties prenantes du Partenariat de collaboration sur les forêts ;

k) Les propositions figurant dans la note du Secrétariat sur l'incidence de la pandémie sur les forêts et le secteur forestier (E/CN.18/2021/7), dont le contenu était tiré d'études sur l'évaluation initiale de l'incidence de la COVID-19 sur la gestion durable des forêts, étaient très précieuses. Les participants à la table ronde de haut niveau encourageaient la mise en œuvre des propositions aux niveaux national, régional et international.

Lancement de la publication phare du Forum, le Rapport sur les objectifs mondiaux relatifs aux forêts 2021

7. Une manifestation spéciale a été organisée pour souligner le lancement de la première publication phare conjointe du Forum et du Département des affaires économiques et sociales, le Rapport sur les objectifs mondiaux relatifs aux forêts 2021³. Le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales et la Directrice générale adjointe de la FAO ont prononcé des allocutions liminaires lors du lancement. Le Secrétaire général adjoint a déclaré que ce premier rapport fournissait des informations sur les mesures prises et les progrès accomplis en vue de la réalisation des objectifs mondiaux relatifs aux forêts, en exploitant à la fois les données et les informations nationales provenant des rapports nationaux volontaires soumis au Forum et des contributions nationales volontaires en vue de la réalisation des objectifs, et les données biophysiques tirées de l'édition 2020 de l'Évaluation des ressources forestières mondiales menée par la FAO. Il a également souligné que le rapport présentait des exemples de réussites et de meilleures pratiques nationales, de même que les lacunes et les défis inventoriés par les pays dans les efforts déployés pour se rapprocher des objectifs. On y trouvait en outre un tour d'horizon des nombreuses mesures prises dans le monde entier. Il fallait toutefois que ces efforts s'intensifient si la communauté internationale voulait respecter l'échéance de 2030 qu'elle s'était fixée pour la réalisation des objectifs. La Directrice générale adjointe de la FAO a décrit les moyens par lesquels la FAO aidait les pays à collecter, analyser et exploiter les données sur les forêts. Elle a également souligné les efforts consacrés par la FAO au renforcement des capacités nationales en vue d'obtenir des données de meilleure qualité et plus transparentes. Elle a noté que le Rapport sur les objectifs mondiaux relatifs aux forêts 2021 était un excellent exemple de la collaboration fructueuse entre le secrétariat du Forum et la Division des forêts de la FAO, et que la FAO était disposée à poursuivre cette collaboration. Après le volet d'ouverture du lancement, l'administrateur chargé du secrétariat du Forum a présenté les principales conclusions du rapport. Cet exposé a été suivi d'une table ronde de présentations faites par des représentants de la Chine, du Kenya, du Canada, de la Jamaïque, de la Slovaquie et de la FAO. Les intervenants ont rendu compte de leurs expériences dans la préparation de leurs rapports nationaux volontaires, ainsi que des obstacles et possibilités à cet égard. Dans son allocution de clôture, le Président a noté que les pays qui avaient fourni les données nationales et les autres informations ayant servi à l'établissement du rapport auraient la possibilité d'apporter des corrections factuelles, le cas échéant, au secrétariat du Forum dans les trois semaines suivant le lancement, à savoir avant le 17 mai 2021. Il a également

³ Publication des Nations Unies, 2021.

déclaré que le débat sur le point 3 g) de l'ordre du jour se poursuivrait lors de la 2^e réunion du Forum, le 28 avril 2021, et que les membres auraient l'occasion d'exprimer leurs points de vue sur la publication phare et sur les mesures à prendre à l'avenir.

Présentation des documents officiels de la seizième session du Forum

8. L'administrateur chargé du secrétariat du Forum a présenté les notes du Secrétariat concernant les débats techniques sur la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) et l'adoption du programme de travail du Forum pour la période 2022-2024 (E/CN.18/2021/2), la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts 2017-2030 : renforcement de la coopération avec les partenaires en vue de la réalisation des priorités thématiques pour la période biennale 2021-2022 et contributions de ceux-ci (E/CN.18/2021/3), les moyens de mise en œuvre, y compris les activités et les ressources du Réseau mondial de facilitation du financement forestier (E/CN.18/2021/4), le suivi, l'évaluation et les rapports : progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030), notamment de l'instrument des Nations Unies sur les forêts, et contributions nationales volontaires (E/CN.18/2021/5), et le Fonds d'affectation spéciale pour le Forum (E/CN.18/2021/6).

Point 3 b) de l'ordre du jour [Contributions des membres du Forum à la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)] et ses alinéas i) (Nouvelles annonces de contributions nationales volontaires) et ii) (État actualisé de la situation concernant les contributions nationales volontaires et leur suivi au regard des priorités thématiques)

9. Plusieurs membres ont pris la parole au titre de ce point de l'ordre du jour. La représentante du Ghana a annoncé de nouvelles contributions nationales volontaires pour la période de 2021 à 2024 en vue de la réalisation des cibles 1.2, 1.3, 2.3, 3.2 et 4.1 associées aux objectifs mondiaux relatifs aux forêts. Les représentants de l'Australie, du Bangladesh, de la Chine, des États-Unis, du Guatemala, de l'Indonésie, du Japon, de la Malaisie, de la Mongolie, du Saint-Siège, de la Turquie et de l'Ukraine ont fourni des informations sur plusieurs initiatives et mesures prises par leurs gouvernements en vue de faire avancer la réalisation des objectifs. Les représentants de la Chine, de l'Indonésie et de l'Ukraine ont également fait état de l'avancement des contributions nationales volontaires qu'ils avaient annoncées précédemment⁴.

10. Les principaux points ci-après sont ressortis du débat :

a) Le plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) constituait le cadre de référence d'une action ambitieuse et transformatrice. Les mesures prises pour progresser dans la réalisation des objectifs mondiaux relatifs aux forêts devaient répondre aux besoins urgents à la fois de la nature et de l'être humain, surtout pendant la pandémie mondiale en cours (et au lendemain de celle-ci), conformément aux objectifs de développement durable ;

b) Il fallait encourager les pays à annoncer de nouvelles contributions nationales volontaires afin d'accélérer la réalisation des objectifs mondiaux relatifs aux forêts et à faire le point sur les progrès réalisés à l'égard des contributions annoncées précédemment, sans faire double emploi avec le processus d'établissement des rapports nationaux ;

⁴ On peut consulter les annonces de contributions nationales volontaires à l'adresse suivante : <https://www.un.org/esa/forests/documents/un-strategic-plan-for-forests-2030/vncs/index.html>.

c) Les pays étaient confrontés à de multiples difficultés s'agissant d'atteindre ces objectifs, notamment l'insuffisance des investissements et des ressources. Certains pays avaient également subi des catastrophes, telles que des incendies de forêt, qui entravaient leurs efforts de restauration des forêts. Il fallait encourager la coopération internationale pour aider les pays à relever ces défis ;

d) Pour accélérer la réalisation des objectifs, il importait d'exploiter les cadres et mécanismes existants ; de préconiser la gestion durable des forêts et les pratiques liées à la réduction des émissions associées à la déforestation et à la dégradation des forêts ainsi que le rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et de l'augmentation des stocks de carbone forestier dans les pays en développement partout dans le monde ; de renforcer les systèmes alimentaires durables et de prendre en compte les questions de durabilité lors du développement de nouveaux systèmes alimentaires ; de s'attaquer à la perte des forêts et de la biodiversité, ainsi qu'à l'insécurité alimentaire.

Point 3 e) de l'ordre du jour (Application de la stratégie de communication et d'information du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030), y compris les activités concernant la Journée internationale des forêts de 2021)

11. Les thèmes proposés par le Partenariat de collaboration sur les forêts pour la Journée internationale des forêts, à savoir « Les forêts et la production et la consommation durables » pour 2022 et « Les forêts et la santé » pour 2023, ont fait l'objet d'un accueil favorable. Les représentants de l'Australie, des États-Unis, de la Fédération de Russie, de la Mongolie, de l'Union européenne (en sa qualité d'observatrice) et de la FAO ont mis en avant certaines de leurs activités de sensibilisation aux forêts et de promotion de la Journée internationale 2021.

12. Les principaux points ci-après sont ressortis du débat :

a) Les délégations se sont félicitées des efforts déployés par le secrétariat du Forum pour mettre en œuvre la stratégie de communication et de sensibilisation du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) et ont encouragé la réalisation d'autres actions de sensibilisation liées au plan stratégique, le cas échéant, ainsi que le travail de sensibilisation au rôle des forêts effectué par le secrétariat pendant la pandémie de COVID-19, par le biais de notes d'orientation et des médias sociaux ;

b) Les délégations ont encouragé l'intensification du dialogue avec les publics intersectoriels, notamment par l'élaboration d'approches de communication ciblées à l'intention d'industries non forestières, telles que l'agriculture et l'exploitation minière, afin de soutenir les messages de communication et de sensibilisation du Forum et de favoriser l'adhésion à ceux-ci ;

c) Il fallait mieux exploiter les médias en ligne et les médias sociaux, qui constituaient des moyens efficaces de s'adresser au grand public dans le monde entier. La participation de personnalités connues à la défense des forêts et à la mise en œuvre du plan stratégique est un autre moyen de communication efficace ;

d) Le quinzième Congrès forestier mondial, la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes et d'autres manifestations mondiales présentaient autant d'occasions de diffuser le nouveau Rapport sur les objectifs mondiaux relatifs aux forêts 2021. Le résumé de 40 pages du rapport pourrait faire l'objet d'une synthèse plus brève, destinée à un public non spécialisé ;

e) Il faudrait continuer d'encourager l'utilisation créative de volets numériques et virtuels dans le cadre de la Journée internationale des forêts, même après la pandémie. Il convenait de promouvoir le kit d'outils pour les médias sociaux

et le tableau Trello, grâce auxquels les thèmes de la Journée internationale ont été communiqués avec succès et qui ont permis de joindre environ 82 millions de comptes utilisateur l'année dernière.

Points 3 a) Priorités thématiques pour la période 2021-2022, à l'appui de la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030 et 3 d) Liens entre les objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts et les objectifs de développement durable examinés par le forum politique de haut niveau pour le développement durable en 2021, les travaux consacrés au cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et d'autres évolutions concernant les forêts au niveau international de l'ordre du jour

13. La discussion sur les priorités thématiques a été facilitée par un groupe d'experts composé de représentants du secrétariat de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, du secrétariat du Fonds pour l'environnement mondial et du secrétariat de l'Organisation internationale des bois tropicaux⁵. Les intervenants ont présenté les activités menées dans leurs organisations respectives, y compris les domaines dans lesquels les organisations ont contribué à la réalisation des priorités thématiques du Forum. Au cours des discussions interactives, les représentants de plusieurs pays et d'organisations partenaires ont rendu compte des activités entreprises pour faire avancer et accélérer la réalisation des objectifs mondiaux relatifs aux forêts. Des déclarations ont été faites par les représentants de l'Argentine, de l'Australie, du Brésil, de la Chine, d'El Salvador, des États-Unis, de la Fédération de Russie, de l'Indonésie, du Japon, du Kenya, de la Malaisie, du Mexique, de la Nouvelle-Zélande, du Pérou, de la République populaire démocratique de Corée, de l'Union européenne, en sa qualité d'observatrice, et de l'Organisation asiatique de coopération forestière.

14. Les principaux points ci-après sont ressortis du débat :

a) Les forêts constituaient l'écosystème terrestre qui était le principal réservoir de biodiversité et qui possédait la plus grande capacité de stockage du carbone. Les forêts gérées de manière durable jouaient un rôle essentiel, consistant à contribuer à la sécurité alimentaire et à assurer les moyens de subsistance de nombreuses populations dans le monde, en particulier dans les zones où les possibilités agricoles étaient limitées, comme dans le cas des arbres et des forêts situés dans les zones arides. Les forêts et les arbres situés dans les zones urbaines et périurbaines contribuaient de manière significative à rendre l'environnement plus sain et les villes plus résilientes. En contribuant à réduire les risques de catastrophe et à renforcer la résilience des collectivités, les forêts jouaient un rôle indispensable dans le développement durable et le relèvement au lendemain de la pandémie ;

b) La dégradation des forêts et la déforestation se poursuivaient à un rythme alarmant dans certaines régions. Les changements climatiques, la perte de biodiversité, les catastrophes, les incendies de forêt, la dégradation des terres et d'autres problèmes entravaient les mesures que les pays prenaient pour faire progresser la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) et la réalisation des objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts ;

c) Les forêts et les mesures les concernant étaient essentielles à la résolution des multiples problèmes auxquels la communauté internationale était confrontée. Pour relever ces défis et accélérer la réalisation des objectifs, il fallait promouvoir une approche intégrée et durable de la planification et de la gestion de l'aménagement du territoire ainsi que la collaboration intersectorielle. La promotion d'une approche

⁵ Voir la note de cadrage de la table ronde 1, tenue le 27 avril 2021 au titre des points 3 a) et d) de l'ordre du jour de la seizième session du Forum.

durable intégrée de la gestion des terres et des écosystèmes contribuerait également à faire avancer l'initiative « Une seule santé ». À cet égard, il convenait d'accroître les efforts de boisement, de reboisement et de restauration ;

d) La diffusion d'informations et d'exemples d'expériences réussies en matière de mise en œuvre du plan stratégique, notamment les mesures prises par les gouvernements pour atténuer la pauvreté au sein des collectivités tributaires des forêts, les efforts déployés pour renforcer les chaînes de valeur des produits forestiers autres que le bois d'œuvre, l'augmentation des financements et des partenariats public-privé, la prise en compte des objectifs dans les programmes de développement nationaux et internationaux, et le renforcement des capacités de gestion des communautés locales, ainsi que le renforcement de l'appui aux petites et moyennes entreprises, en particulier pendant la pandémie actuelle, étaient des facteurs essentiels pour permettre d'atteindre les objectifs mondiaux relatifs aux forêts et progresser vers les objectifs de développement durable ;

e) Pour permettre aux pays de progresser vers les objectifs relatifs aux forêts, il importait de renforcer la gouvernance, la transparence et l'égalité femmes-hommes ; d'autonomiser les peuples autochtones et les collectivités locales, ainsi que les femmes et les jeunes ; de lutter contre l'exploitation illégale des forêts ; d'appliquer la science, la recherche scientifique et les nouveaux outils technologiques, y compris les technologies numériques ; de renforcer la coopération internationale afin de venir en aide aux pays en développement dans les domaines du financement, du renforcement des capacités et de la technologie ;

f) Le plan stratégique et les objectifs formaient un cadre d'action relatif aux forêts destiné à faire progresser la mise en œuvre du Programme 2030 et la réalisation des objectifs de développement durable. Il fallait intensifier les efforts déployés pour mettre en œuvre le plan stratégique afin d'atteindre tous les objectifs mondiaux relatifs aux forêts d'ici à 2030. Le Forum devrait également inviter les pays à examiner la contribution des forêts à la réalisation des objectifs de la Convention sur la diversité biologique et de ses cibles actuelles et futures. L'élaboration de stratégies nationales de financement des forêts dans le cadre du Réseau mondial de facilitation du financement forestier devrait également contribuer aux processus nationaux visant à donner suite aux engagements du Programme 2030, à mettre en œuvre la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et l'Accord de Paris, et à mener des travaux sur la biodiversité et la dégradation des terres, entre autres ;

g) Les questions liées aux forêts devaient être abordées de manière globale, cohérente, logique et solidaire aux niveaux national et international, afin de faire avancer les dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable. Les réunions et manifestations à venir, telles que la décennie d'action et de réalisations en faveur du développement durable et la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes, la quinzième session de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique et le résultat des consultations en cours sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, ainsi que la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, constituaient des occasions importantes de favoriser de nouvelles synergies entre les processus intergouvernementaux, en fonction de leurs mandats et priorités, et d'accélérer la mise en œuvre de l'instrument des Nations Unies sur les forêts et du plan stratégique.

Point 3 c) de l'ordre du jour (Renforcement de la coopération avec les partenaires en vue de la réalisation des priorités thématiques et contributions de ceux-ci) et ses alinéas i) (Contributions du Partenariat de collaboration sur les forêts, de ses organisations membres et du système des Nations Unies à la réalisation des priorités thématiques ; progrès accomplis dans l'exécution du programme de travail du Partenariat), ii) (Contributions des organisations et mécanismes régionaux et sous-régionaux à la réalisation des priorités thématiques) et iii) (Contributions des grands groupes et d'autres parties prenantes, y compris le secteur privé et les milieux philanthropiques, à la réalisation des priorités thématiques ; progrès accomplis dans l'exécution des programmes de travail des grands groupes)

15. La discussion a été animée par un groupe d'experts composé d'un représentant de la FAO, de la Présidente du Partenariat de collaboration sur les forêts et de représentants de la Section conjointe CEE/FAO de la forêt et du bois, du Réseau international sur le bambou et le rotin, de l'Industrie brésilienne de l'arbre, de l'Association internationale des étudiants en foresterie et du Réseau forestier de l'Afrique subsaharienne⁶. Les intervenants ont présenté une description détaillée des activités menées par leurs organisations et réseaux respectifs dans le but de faire progresser la gestion durable des forêts, y compris les activités liées aux priorités thématiques de la seizième session du Forum. Le représentant de la FAO a également présenté le plan de travail du Partenariat de collaboration sur les forêts pour 2021-2024, y compris les initiatives conjointes prévues. En outre, les représentants des grands groupes ont également rendu compte des résultats de la réunion des grands groupes tenue en cours d'année et de la mise en œuvre des plans de travail de ces groupes à l'appui du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030). Le représentant du grand groupe des enfants et des jeunes a présenté les principaux résultats du rapport issu de la réunion organisée en 2020 au titre de l'initiative des grands groupes sur le thème « Collaboration intersectorielle pour des paysages forestiers qui profitent à tous ». Au cours des discussions interactives, les représentants de plusieurs pays et d'organisations partenaires ont présenté leurs activités et leurs points de vue concernant la participation des parties prenantes et des partenaires à la promotion de la mise en œuvre du plan stratégique et de la réalisation des priorités thématiques de la seizième session du Forum. Les représentants du Brésil, des États-Unis, de la Finlande, du Guatemala, de l'Indonésie, du Japon, du Kenya, de la Malaisie, du Mexique, du Pérou, de l'Union européenne, en sa qualité d'observatrice, de l'Organisation asiatique de coopération forestière, du Programme des Nations Unies pour l'environnement et de l'Union internationale des instituts de recherches forestières ont fait des déclarations.

16. Les principaux points ci-après sont ressortis du débat :

a) Le plan de travail pour 2021-2024 du Partenariat de collaboration sur les forêts, y compris les activités récurrentes et les initiatives conjointes du Partenariat, a été accueilli favorablement. Les organisations membres du Partenariat ont été invitées à renforcer la coordination et la cohérence à l'égard des questions liées aux forêts au niveau mondial, par le biais de leurs activités et initiatives. Elles ont également été invitées à intégrer les objectifs mondiaux relatifs aux forêts dans leurs programmes, selon leurs mandats, et à apporter leur soutien au renforcement des capacités des pays, notamment des pays en développement, dans tous les domaines liés à la gestion durable des forêts. Les membres du Partenariat ont également été encouragés à jouer un rôle proactif dans diverses instances internationales, notamment dans le cadre de la « super année » de la nature et de la Décennie des

⁶ Voir la note de cadrage de la table ronde 2, tenue le 27 avril 2021 au titre des points 3 a) et c) de l'ordre du jour de la seizième session du Forum.

Nations Unies pour la restauration des écosystèmes. Il conviendrait aussi de mieux exploiter le mécanisme de dialogue du Partenariat. Les organes directeurs des membres du Partenariat ont été invités à soutenir le travail du Partenariat et ses activités ;

b) En ce qui concerne les travaux du Partenariat sur l'ensemble commun d'indicateurs forestiers mondiaux, il a été jugé préoccupant qu'on s'attende à ce que les indicateurs soient mis au point, compte tenu de la faible quantité de données disponibles pour les indicateurs de catégorie 3. Le bien-fondé de l'organisation d'ateliers supplémentaires sur les indicateurs non mesurables de catégorie 3 a été remis en question. Certains pays étaient en faveur de la mise au point de la méthodologie pour les indicateurs pour lesquels on constatait une plus grande quantité de données disponibles et une plus grande cohérence dans la méthodologie, et se félicitaient de la souplesse de l'ensemble d'indicateurs, qui ne se démentait pas et qui était garante d'un cadre d'indicateurs adapté aux priorités mondiales d'aujourd'hui et de demain ;

c) Il fallait des informations complémentaires sur l'initiative conjointe prévue du Partenariat de collaboration sur les forêts, qui serait dirigée par l'Organisation internationale des bois tropicaux et la Banque mondiale, et qui porterait sur la conception de mécanismes fiscaux destinés à favoriser les paysages et chaînes de valeur sans déforestation dans l'optique de la croissance verte, y compris les moyens d'obtenir la participation des gouvernements. Les membres concernés du Partenariat ont également été mis en garde contre une approche trop prescriptive ou uniforme des mesures fiscales ;

d) Les partenaires régionaux et sous-régionaux jouaient un rôle clé dans l'accélération des efforts visant à atteindre les objectifs, en échangeant des informations et des données et en soutenant les activités de renforcement des capacités et de formation dans leurs pays membres. La collaboration régionale et sous-régionale pour la restauration des sites, y compris pour les forêts et les arbres situés dans les zones sèches et dans les régions arides et semi-arides, a également été soulignée comme étant essentielle au succès des pays s'agissant d'atteindre les objectifs ;

e) La participation de toutes les parties prenantes, en particulier des femmes et des jeunes, ainsi que du secteur privé et des organisations philanthropiques, était essentielle pour atteindre les objectifs, surtout au lendemain de la pandémie. Les efforts déployés par les grands groupes pour mettre en œuvre leurs plans de travail afin de faire progresser la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030), ainsi que les activités intersessions de ces groupes, ont été soulignés. Les pays ont été invités à soutenir ce type d'activités et à envisager de solliciter la participation des jeunes à leurs délégations lors des réunions internationales. Il convenait également de recenser les obstacles à l'obtention du soutien des organisations philanthropiques ;

f) Le Forum avait réussi à promouvoir l'interface science-politique lors de ses réunions et de ses activités intersessions. Parmi les activités en ce sens figuraient la préparation d'études et de documents scientifiques, la participation d'experts d'organisations de recherche scientifique aux travaux du Forum et la participation active de ces experts à divers groupes d'experts. Cette promotion devait se poursuivre, car la participation de la communauté scientifique permettait de mieux comprendre les synergies possibles et les compromis nécessaires entre les différents objectifs et les cibles associées, et favorisait une mise en œuvre plus efficace du plan stratégique.

Point 3 f) de l'ordre du jour (Moyens de mise en œuvre, y compris les activités et ressources du Réseau mondial de facilitation du financement forestier)

17. Un représentant du secrétariat du Forum a fait une présentation pour marquer le lancement officiel de la phase I du projet de centre d'information du Réseau mondial de facilitation du financement forestier. Les membres ont été invités à utiliser la nouvelle plateforme afin de soutenir son développement et son amélioration en continu au fil du temps. Des déclarations ont été faites par les représentants de l'Afrique du Sud, de l'Argentine, du Brésil, du Chili, de la Chine, de l'Équateur, des États-Unis, de Fidji, de l'Indonésie, du Japon, du Kenya, de la Malaisie, du Mexique, du Pérou, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de la Suisse, de l'Ukraine, de l'Union européenne, en sa qualité d'observatrice, et de la FAO. Ces personnes ont fait part de leurs vues sur les questions mentionnées dans la note du Secrétariat sur les moyens de mise en œuvre, y compris les opérations et les ressources du Réseau (E/CN.18/2021/4). Plusieurs représentants ont également fait état des activités qu'ils menaient pour faire progresser les moyens de mise en œuvre.

18. Les principaux points ci-après sont ressortis du débat :

a) Les membres du Forum se sont félicités du soutien apporté aux pays par le Réseau mondial de facilitation du financement forestier, et de la mise en œuvre de la phase I du centre d'information du Réseau. Compte tenu de son rôle important dans la facilitation de l'accès au financement pour les forêts, le Réseau devrait être encore renforcé de manière à fournir de manière proactive un soutien accru aux pays ;

b) Le Réseau jouait un rôle important dans l'aide apportée aux pays s'agissant de mobiliser des fonds pour la gestion durable des forêts, toutes sources confondues, notamment par l'élaboration de stratégies nationales de financement des forêts. Il était impératif de faire progresser ces stratégies en tant qu'élément essentiel des programmes de relèvement et de développement durable au lendemain de la pandémie ;

c) Le centre d'information était très utile pour faciliter l'accès des pays aux renseignements sur les possibilités de financement des forêts, les exemples de réussite et les supports de formation. S'agissant d'élargir et d'améliorer la quantité et la qualité des données recueillies par le centre d'information, il importait de poursuivre la collaboration avec les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, d'autres organisations internationales concernées et les fournisseurs de données, afin d'éviter les doubles emplois et de fonctionner efficacement. Les efforts déployés par le secrétariat du Forum pour rendre le centre d'information opérationnel à un coût avantageux, notamment en obtenant de l'ONU qu'elle héberge le site Web, ont été salués. Il a été demandé au secrétariat du Forum de faire en sorte, dans le cadre du développement futur du centre d'information, que l'Organisation continue d'héberger le site Web ;

d) En prévision de l'examen à mi-parcours de l'arrangement international sur les forêts, prévu en 2024, il importait de mener, en étroite collaboration avec les pays, les organisations internationales compétentes et les partenaires, y compris les institutions financières internationales, des activités intersessions pour examiner les travaux du Réseau, les problèmes auxquels il faisait face et sa portée ;

e) Dans le contexte de la pandémie en cours, le financement des forêts demeurait un défi de taille pour de nombreux pays, en particulier les pays en développement. Des ressources prévisibles à long terme et des incitations économiques adéquates à atteindre les objectifs mondiaux relatifs aux forêts, ainsi qu'une coopération et des partenariats internationaux dans les domaines de la technologie, du renforcement des capacités, de l'assistance technique et des financements innovants, étaient également essentiels pour faire progresser la mise en

œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030). Certains membres du Forum ont encouragé le Réseau à aider les pays à accéder au financement provenant des secteurs privé et philanthropique, éventuellement en s'adressant à des partenaires non traditionnels ;

f) Pour aider les pays à relever les problèmes de financement forestier, en particulier pendant la pandémie en cours, il était conseillé aux institutions et autres entités internationales de financement, telles que le Fonds pour l'environnement mondial et le Fonds vert pour le climat, de renforcer leur collaboration mutuelle afin de répondre efficacement aux besoins de financement forestier des pays. Il fallait simplifier les procédures d'obtention de financement et intégrer le financement des activités de gestion durable des forêts dans leurs cycles de reconstitution et leurs programmes d'opérations ;

g) La protection et l'amélioration des ressources naturelles du monde et de la biodiversité qui les sous-tend étaient essentielles pour parvenir à une économie durable et résiliente, pour lutter contre la pauvreté et les changements climatiques et pour prévenir les pandémies futures. Un financement accru, y compris de la part du secteur privé, s'imposait pour protéger et restaurer la nature et la biodiversité ;

h) Certains membres ont accueilli favorablement le rapport du secrétariat du Forum sur les progrès réalisés concernant le projet de bureau du secrétariat du Forum proposé pour le Réseau à Beijing, et ont demandé au secrétariat de continuer à fournir des mises à jour régulières au Forum sur toute nouveauté à ce sujet. Certains membres du Forum ont souligné qu'il importait de respecter l'ensemble des règles, règlements et protocoles des Nations Unies en ce qui concernait le projet de bureau pour le Réseau. Des membres ont demandé au secrétariat de faire régulièrement le point sur la question entre les sessions.

Point 3 g) de l'ordre du jour (Suivi, évaluation et rapports) et ses alinéas

i) (Publication phare du Forum), ii) (Ensemble commun d'indicateurs forestiers mondiaux) et iii) (Évaluation des ressources forestières mondiales pour 2020)

19. Le secrétariat du Forum a donné un bref aperçu des principaux points à examiner au titre de ce point de l'ordre du jour, notamment les enseignements tirés de l'élaboration de la publication phare (le Rapport sur les objectifs mondiaux relatifs aux forêts 2021) et les considérations futures concernant les rapports nationaux liés au Forum et le suivi, l'évaluation et l'établissement de rapports, de manière générale. Une représentante de la FAO a fait une présentation sur l'Évaluation des ressources forestières mondiales 2020, dans laquelle elle a souligné l'importance du renforcement des capacités des correspondants nationaux et présenté les principales conclusions de l'Évaluation. Un autre représentant de la FAO a informé le Forum des travaux relatifs à l'ensemble commun d'indicateurs forestiers mondiaux, y compris l'élaboration de certains indicateurs de catégories 2 et 3. Un représentant de l'Union internationale des instituts de recherches forestières a donné un aperçu des activités du groupe de travail 9.01.05 de l'Union, consacré à la recherche et au développement d'indicateurs pour la gestion durable des forêts.

20. Les représentants de l'Afrique du Sud, de l'Australie, du Canada, de la Chine, des États-Unis, de la Fédération de Russie, de l'Indonésie, du Japon, du Kenya, de la Malaisie, du Mexique, de la Nouvelle-Zélande, du Portugal (au nom de l'Union européenne) et de l'Ukraine, ainsi que de l'Organisation du traité de coopération amazonienne et de l'Organisation asiatique de coopération forestière ont fourni au Forum des informations sur les initiatives et les mesures qu'ils avaient prises à l'appui du suivi, de l'évaluation et de l'établissement de rapports sur la gestion durable des forêts. Certains d'entre eux ont recensé des possibilités d'amélioration future du suivi, de l'évaluation et de l'établissement de rapports du Forum.

21. Les principaux points ci-après sont ressortis du débat :

a) Le lancement du Rapport sur les objectifs mondiaux relatifs aux forêts 2021, première publication phare du Forum, a été salué. Comme prochaine étape, il a été recommandé que des démarches soient faites pour diffuser le rapport largement, à des publics à l'intérieur comme à l'extérieur du secteur forestier, afin d'en accroître la portée. Il a été suggéré d'accorder l'attention nécessaire à l'analyse du rayonnement de cette première publication phare, en vue de bien tirer parti des expériences acquises et des résultats obtenus. Il a notamment été question de faire du rapport une publication phare récurrente, en conjonction avec les futurs cycles de rapports nationaux. À cet égard, diverses suggestions ont été faites, notamment la nécessité d'examiner les moyens par lesquels la structure et le contenu de cette publication pourraient traduire les priorités définies par les membres du Forum, de privilégier davantage les orientations recommandées et de synchroniser le calendrier de production de cette publication avec le prochain cycle de l'Évaluation des ressources forestières mondiales, afin d'optimiser l'exploitation des données recueillies ;

b) La nécessité d'encourager un plus grand nombre de pays à participer au prochain cycle d'établissement de rapports du Forum a été soulignée, afin de mieux refléter la composition mondiale du Forum et de faire en sorte que les actions collectives visant à atteindre les objectifs mondiaux relatifs aux forêts soient évaluées sur une base plus large qu'elles ne le sont actuellement. Il a été noté que d'autres améliorations devraient être envisagées, afin de rationaliser la forme des rapports nationaux destinés au Forum par le biais de consultations avec les membres, mais aussi qu'il fallait réduire la charge de travail liée à l'établissement des rapports et renforcer la capacité des pays à préparer les rapports nationaux ;

c) La poursuite de l'élaboration de l'ensemble commun d'indicateurs forestiers mondiaux par le Partenariat de collaboration sur les forêts a été saluée. Toutefois, il a été noté que des difficultés persistaient dans le contexte des indicateurs de catégorie 3, notamment pour les objectifs 2 et 4, et qu'il convenait de se demander s'il était pertinent ou possible de finaliser les indicateurs de catégorie 3 pour lesquels aucune méthodologie n'avait été convenue, ou pour lesquels les données ou un substitut acceptable n'étaient pas disponibles. En élargissant le champ de l'Évaluation des ressources forestières mondiales, on pourrait aborder les aspects socioéconomiques de la gestion durable des forêts ;

d) Le secrétariat du Forum a été prié de continuer d'organiser, en collaboration avec la FAO, des ateliers de renforcement des capacités portant sur l'ensemble commun d'indicateurs forestiers mondiaux ainsi que sur l'établissement des rapports nationaux destinés au Forum.

B. Propositions de la Présidente pour transmission au Forum à sa dix-septième session

22. Sur la base des débats techniques de la seizième session du Forum, la Présidente a formulé les propositions suivantes, qui seront soumises à l'examen du Forum à sa dix-septième session en 2022 :

a) Priorités thématiques à l'appui de la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) :

i) Inviter les membres du Forum à intensifier leur action visant à atteindre les objectifs mondiaux relatifs aux forêts 1, 2, 4, 5 et 6, notamment en intégrant systématiquement les mesures concernant les forêts dans leurs programmes de développement nationaux et en les déployant à plus grande échelle, ainsi qu'en

mettant au point des initiatives communes et des partenariats pour la mise en œuvre du plan stratégique ;

ii) Encourager l'intégration des mesures relatives aux forêts dans les contributions déterminées au niveau national à l'Accord de Paris et dans le résultat des consultations en cours sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, conformément aux mandats de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de la Convention sur la diversité biologique ;

iii) Inviter le forum politique de haut niveau pour le développement durable à reconnaître la valeur du plan stratégique en tant que cadre intégré pour les actions et la coopération internationale relatives aux forêts visant à accélérer la réalisation des objectifs de développement durable ;

b) Contributions nationales volontaires :

Inviter les membres du Forum qui ne l'ont pas encore fait à annoncer des contributions nationales volontaires à l'appui des objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts, et encourager les membres qui ont déjà annoncé des contributions nationales volontaires à rendre compte au Forum des progrès accomplis à cet égard ;

c) Stratégie de communication et de sensibilisation :

i) Encourager les membres du Forum, les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts et les partenaires concernés à partager leurs bonnes pratiques et leurs réussites ainsi que leurs supports de communication à l'appui de la mise en œuvre du plan stratégique, afin que ces informations puissent être présentées sur le site Web du Forum ;

ii) Être favorable à l'utilisation des canaux numériques, en particulier des médias sociaux, comme moyen efficace pour le secrétariat du Forum d'atteindre le public, y compris l'utilisation de ces canaux pour les célébrations virtuelles de la Journée internationale des forêts, et encourager la poursuite de la promotion des panoplies d'outils en ligne pour la Journée internationale et d'autres événements clés, ainsi qu'une participation accrue de personnalités aux actions de sensibilisation liées aux forêts ;

iii) Encourager l'intensification du dialogue avec les publics intersectoriels, notamment par l'élaboration d'approches de communication ciblées à l'intention d'industries non forestières, telles que l'agriculture et l'exploitation minière, afin de soutenir les messages de communication et de sensibilisation du secrétariat du Forum et de favoriser l'adhésion à ceux-ci ;

iv) Accueillir favorablement les thèmes proposés par le Partenariat pour la Journée internationale des forêts, à savoir « Les forêts et la production et la consommation durables » pour 2022 et « Les forêts et la santé » pour 2023, afin de permettre la planification en temps utile des activités pour la prochaine Journée internationale ;

d) Partenariat de collaboration sur les forêts et autres parties prenantes :

i) Accueillir favorablement l'élaboration du plan de travail du Partenariat pour 2021-2024 et inviter le Partenariat à renforcer son soutien, par le biais du plan de travail, à la mise en œuvre du programme de travail quadriennal du Forum pour 2021-2024 et du plan stratégique ;

ii) Inviter les membres du Forum et les organes directeurs des organisations membres du Partenariat à soutenir l'intégration des objectifs dans leurs

programmes respectifs, et à accroître leur soutien à la mise en œuvre du plan de travail du Partenariat et au renforcement de son secrétariat, le cas échéant, compte tenu de leurs mandats, objectifs et programmes de travail respectifs ;

iii) Accueillir favorablement les efforts déployés par les partenaires régionaux et sous-régionaux, ainsi que par les grands groupes et les autres parties intéressées, pour contribuer aux priorités thématiques du Forum pour l'exercice biennal 2021-2022, encourager la poursuite de leur participation active à la promotion de la mise en œuvre du plan stratégique et de la réalisation des objectifs, et souligner la nécessité de recenser les obstacles à la participation active des organisations philanthropiques aux travaux du Forum ;

e) Suivi, évaluation et rapports :

i) Noter avec satisfaction le lancement de la première publication phare du Forum, le Rapport sur les objectifs mondiaux relatifs aux forêts 2021, et encourager sa large diffusion auprès de publics à l'intérieur comme à l'extérieur du secteur forestier afin d'en accroître la portée ;

ii) Proposer qu'il soit envisagé de faire du Rapport sur les objectifs mondiaux relatifs aux forêts une publication phare récurrente synchronisée avec les futurs cycles de rapports nationaux volontaires du Forum ;

iii) Inviter tous les membres du Forum à soumettre des rapports nationaux volontaires au Forum au cours du prochain cycle d'établissement des rapports, afin de fournir une base plus large pour l'évaluation des progrès accomplis au niveau mondial dans la réalisation des objectifs, en soulignant la nécessité de réduire la charge de travail liée à l'établissement des rapports et en demandant au secrétariat du Forum de continuer à organiser, conjointement avec la FAO, des ateliers de formation afin de renforcer la capacité des pays à préparer ces rapports ;

iv) Inviter le Partenariat à poursuivre ses travaux sur l'ensemble commun d'indicateurs forestiers mondiaux et à rendre compte des progrès accomplis lors des prochaines sessions du Forum ;

v) Inviter tous les membres du Forum à participer activement à la mise à l'essai de l'ensemble commun d'indicateurs forestiers mondiaux ;

f) Moyens de mise en œuvre :

i) Saluer l'appui que le Réseau mondial de facilitation du financement forestier fournit aux pays ainsi que le rôle de la mise en œuvre de la phase I du centre d'information, s'agissant de renforcer la capacité de mobiliser des fonds, toutes sources confondues, en faveur de la gestion durable des forêts ;

ii) Demander au secrétariat du Forum d'organiser un atelier intersessions après la dix-septième session du Forum pour passer en revue les travaux du Réseau, les défis connexes, la portée de l'appui actuellement fourni par le Réseau aux pays et les moyens d'accroître encore l'accès, dans le cadre du mandat du Réseau, au financement de la gestion durable des forêts, et pour examiner l'efficacité du Réseau, en étroite collaboration avec les membres du Forum, les organisations internationales et les partenaires concernés, y compris les institutions financières internationales, à titre de contribution à l'examen à mi-parcours de l'arrangement international sur les forêts en 2024 ;

iii) Inviter les organisations membres du Partenariat et les autres partenaires à collaborer étroitement aux efforts déployés par le secrétariat du Forum pour développer la phase II du centre d'information afin de garantir son rapport coût-efficacité et d'éviter les doubles emplois ;

- iv) Encourager les membres du Forum, les membres du Partenariat et les autres partenaires concernés à partager, pour publication par le biais du centre d'information, leurs informations sur le financement des forêts, en particulier les bonnes pratiques et les enseignements tirés de l'expérience des États Membres en ce qui concerne l'accès au financement des forêts ;
- v) Demander au secrétariat du Forum de rendre compte régulièrement au Forum de l'évolution du projet de bureau du secrétariat du Forum proposé pour le Réseau à Beijing ;
- g) Nouvelles questions : incidence de la pandémie de COVID 19 sur les forêts et le secteur forestier :
 - i) Inviter les pays à envisager de mettre en œuvre les interventions et les mesures proposées à la section IV de la note du Secrétariat sur l'incidence de la pandémie sur les forêts et le secteur forestier (E/CN.18/2021/7), y compris la promotion du principe « Une seule santé » aux niveaux national, régional et international, conformément aux accords internationaux applicables ;
 - ii) Demander au secrétariat du Forum, en collaboration avec les membres du Forum, les organisations membres du Partenariat et les parties prenantes, de réaliser une évaluation des défis auxquels les pays sont confrontés, ainsi que des stratégies, des mesures de relèvement et des meilleures pratiques pour réduire l'incidence de la COVID-19 sur les forêts et le secteur forestier, et de la présenter au Forum à sa dix-septième session.

III. Contribution au forum politique de haut niveau pour le développement durable

23. La présente contribution au forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2021 est fondée sur le résumé établi par la Présidente des discussions techniques qui ont eu lieu au cours de la seizième session du Forum au titre du point 3 d) de l'ordre du jour ainsi que sur la contribution fournie précédemment par le Bureau de la seizième session du Forum au Président du Conseil. Cette contribution n'est pas un texte de consensus négocié du Forum.

Incidence de la pandémie de COVID-19 sur la mise en œuvre des objectifs de développement durable examinés lors du forum politique de haut niveau pour le développement durable 2021 du point de vue du Forum des Nations Unies sur les forêts

24. Les effets considérables de la pandémie de COVID-19 nous rappellent que les objectifs de développement durable sont étroitement liés et que les progrès accomplis dans la réalisation d'un des objectifs, ou l'absence de progrès à cet égard, ont une incidence sur la réalisation des autres objectifs. En particulier, le caractère zoonotique de la COVID-19 et d'autres épidémies récentes, telles que celles du coronavirus 2 du syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS), du syndrome respiratoire du Moyen-Orient, de la maladie à virus Ebola et de la grippe aviaire humaine, démontre l'importance de la gestion des forêts et d'autres environnements, biomes et écosystèmes.

25. Grâce à des mesures efficaces d'intervention face à la COVID-19 et de relèvement, le monde peut construire mieux pour l'avenir pour parvenir au développement durable. Ce faisant, il est essentiel de faire davantage de progrès s'agissant d'éliminer les privations, d'accélérer la prestation universelle de services essentiels de qualité, de mettre un terme à la déforestation et de faire reculer la

dégradation des forêts et des autres écosystèmes, les émissions de gaz à effet de serre, la dégradation des terres, l'appauvrissement de la biodiversité, le trafic d'espèces sauvages et la détérioration des eaux côtières⁷.

Recensement des progrès réalisés, des lacunes, des domaines appelant une attention immédiate, des risques et des difficultés rencontrées dans la réalisation des objectifs de développement durable et par rapport au domaine relevant de la compétence du Forum des Nations Unies sur les forêts⁸

26. Malgré les contributions cruciales des forêts au développement durable, la déforestation et la dégradation des forêts se poursuivent à un rythme alarmant dans certaines régions. L'appauvrissement de la biodiversité et la dégradation des écosystèmes sont considérés comme des catalyseurs des zoonoses, menaçant la santé publique, les économies et les moyens de subsistance ; il faut s'y attaquer de manière intégrée, efficace, ciblée et durable.

27. Bien que des progrès aient été réalisés au cours de la dernière décennie dans certaines régions, où le rythme de la disparition des forêts a ralenti, et qu'un certain nombre d'engagements et d'initiatives internationaux aient été lancés ces dernières années pour mettre fin à la déforestation, selon les estimations, 10 millions d'hectares de forêts auraient continué à disparaître chaque année de 2015 à 2020⁹. La proportion de la superficie forestière mondiale a ainsi diminué de 31,9 % en 2000 à 31,2 % en 2020, principalement en raison d'une expansion non viable des activités agricoles. Une perte nette d'environ 100 millions d'hectares a été constatée¹⁰.

Évaluation de la situation en ce qui concerne le principe de « ne pas faire de laissés-pour-compte » à l'échelle mondiale, régionale et nationale, dans le contexte de la pandémie de COVID-19, dans la mise en œuvre du Programme 2030 et la réalisation des objectifs de développement durable dans le domaine d'intervention du Forum

28. À l'échelle mondiale, la pandémie continue d'aggraver les difficultés des personnes et des populations tributaires des forêts de différentes manières : perte d'emploi, baisse des revenus, diminution des envois de fonds de migrants aux familles, accès réduit aux marchés et à l'information, isolement physique accru, manque de services de santé et perturbation des programmes soutenus par l'État¹¹. Victimes de la précarité, de nombreuses populations autochtones et locales, y compris les travailleuses et travailleurs migrants et urbains de retour au pays, ont réagi au

⁷ Organisation des Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, « Achieving SDGs in the wake of COVID-19: scenarios for policymakers » (Atteindre les objectifs de développement durable au lendemain de la COVID-19 : des scénarios pour les décideurs), note de synthèse n° 84 (31 août 2020).

⁸ Une liste d'actions recommandées et d'orientations générales concernant les forêts et le Forum figure aux paragraphes 31 à 34 ci-dessous.

⁹ Parmi les engagements et initiatives internationaux figurent l'objectif de développement durable n° 15, l'objectif mondial relatif aux forêts n° 1, l'article 5 de l'Accord de Paris, les objectifs d'Aichi pour la biodiversité n°s 5 et 7, les objectifs 1 et 3 de la stratégie transversale de gestion durable des forêts 2014-2018 du Fonds pour l'environnement mondial, la Déclaration de New York sur les forêts et le Défi de Bonn.

¹⁰ *Rapport sur les objectifs de développement durable 2020* (publication des Nations Unies, 2020).

¹¹ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, webinaire du Réseau technique forestier, « Social protection for forest dependent communities in the context of the COVID-19 pandemic » (Protection sociale des collectivités tributaires des forêts : tirer parti de la riposte à la pandémie de COVID-19 pour trouver des moyens de subsistance forestiers plus résilients), 22 juillet 2020.

risque de contracter la COVID-19 en se retirant plus profondément dans les forêts pour trouver à se nourrir, chercher du combustible et se mettre à l'abri.

29. Dans de nombreuses régions, le manque d'accès à l'information et à l'informatique a décuplé les effets de la pandémie sur les moyens de subsistance et les revenus des collectivités forestières. La situation a été exacerbée du fait que certains pays n'ont pas considéré les activités forestières comme essentielles pendant la pandémie, ce qui a entraîné une baisse des revenus et un risque accru d'activités illégales, telles que le braconnage et la récolte illégale de bois¹².

30. La pandémie a considérablement aggravé les inégalités et les vulnérabilités des populations tributaires des forêts dans certaines régions, car de nombreuses personnes, en particulier les femmes et les jeunes, ont perdu leur emploi régulier ou saisonnier. En outre, les collectivités dont les droits sur les forêts et l'accès à ces dernières ne sont pas garantis ont été confrontées à de graves difficultés de subsistance et ont eu plus de mal à empêcher la propagation de la COVID-19¹³.

Coopération, mesures et engagements à tous les niveaux visant à favoriser un relèvement durable et résilient au lendemain de la pandémie

31. La pandémie a créé des possibilités de construire mieux pour l'avenir pour avancer vers des économies plus inclusives et durables, notamment par la restauration, la conservation et l'utilisation durable des forêts. Elle a également mis en évidence la nécessité d'échanger les meilleures pratiques entre les pays, notamment les politiques de soutien au secteur forestier et aux populations tributaires des forêts, afin d'améliorer la recherche scientifique sur le rôle des forêts dans la lutte contre les zoonoses ; de mettre davantage à profit les connaissances traditionnelles des peuples autochtones et des communautés locales ; d'améliorer l'éducation forestière ; de renforcer l'utilisation de l'informatique et des communications.

32. Lors de sa seizième session, le Forum a tenu des discussions techniques sur la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030), notamment sur les liens entre, d'une part, les objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts et, d'autre part, les objectifs de développement durable qui font l'objet d'un examen approfondi par le forum politique de haut niveau pour le développement durable en 2021. Lors de cette session, le Forum a également examiné les questions émergentes liées à l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur les forêts et le secteur forestier afin de recenser les moyens de relever ces défis, notamment par le biais d'une table ronde de haut niveau sur les principales nouveautés liées aux forêts, avec la participation de hauts responsables d'entités membres du Forum et du système des Nations Unies.

33. Pour faire progresser la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) et la réalisation des objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts, il importe de libérer le potentiel des contributions nationales volontaires au plan stratégique de manière qu'elles servent de voie principale aux pays afin d'accélérer les progrès vers les objectifs mondiaux relatifs aux forêts, tout en contribuant à d'autres engagements relatifs aux forêts convenus au niveau mondial, notamment la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

¹² Organisation des Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts, notes de synthèse sur l'évaluation initiale de l'incidence de la COVID-19 sur la gestion durable des forêts. Disponibles à l'adresse sur <https://www.un.org/esa/forests/events/egm-covid-jan-2021/index.html>.

¹³ Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, « Building back better: COVID-19 pandemic recovery contributions from the forest sector » (« Reconstruire en mieux : contribution du secteur forestier au relèvement après la pandémie de COVID-19 »), rapport de synthèse du Président, semaine de webinaires sur les forêts et la COVID-19, 22-25 juin 2020.

et l'Accord de Paris, la Convention sur la diversité biologique et les textes issus des consultations en cours sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes.

Mesures et recommandations diverses liées à l'établissement d'une voie inclusive et efficace pour la mise en œuvre du Programme 2030 dans le contexte de la décennie d'action et de réalisations en faveur du développement durable

34. Lors de la seizième session du Forum, on a recensé les interventions, mesures et recommandations suivantes en vue d'un relèvement durable et résilient au lendemain de la pandémie de COVID-19 et d'une contribution accrue des forêts au développement durable inclusif :

a) **Intégrer la gestion durable des forêts dans les plans de relèvement post-pandémie.** La gestion durable des forêts peut contribuer de manière significative à faire contrepoids à de nombreux effets sociaux, économiques et environnementaux de la pandémie de COVID-19, qui a particulièrement touché les personnes et les populations tributaires des forêts en raison de leur vulnérabilité aux crises telles que les pandémies. L'intégration de mesures relatives aux forêts dans les programmes nationaux liés à l'utilisation des terres, notamment en matière d'énergie, d'exploitation minière ou d'agriculture, contribuera à un relèvement inclusif et durable après la pandémie.

b) **Renouveler l'engagement en faveur des objectifs et cibles relatifs aux forêts convenus au niveau international.** Les pratiques de gestion durable des forêts peuvent réduire le risque de futures pandémies et doivent être privilégiées, notamment par un engagement renouvelé en faveur des objectifs et des cibles relatifs aux forêts convenus au niveau international. Pour pallier bon nombre de conséquences des pandémies, il faut impérativement préserver la santé des forêts, notamment en créant de nouveaux emplois dans le domaine du boisement, du reboisement, de la foresterie urbaine, de la recherche, de la conservation et de l'agroforesterie.

c) **Promouvoir l'approche « Une seule santé » et inclure la valeur des services écosystémiques dans les plans de relèvement.** La pandémie en cours a mis en évidence le rapport étroit qui existe, du point de vue de la santé, entre les écosystèmes, les êtres humains et les animaux (aussi bien le bétail que les espèces sauvages). On reconnaît de plus en plus la nécessité d'œuvrer en faveur de l'approche « Une seule santé » pour relever les défis mondiaux, y compris, selon les cas, les changements climatiques, l'appauvrissement de la biodiversité et le risque d'écllosion de zoonoses. La contribution des services écosystémiques fournis par les forêts devrait être évaluée et prise en compte dans les plans et mesures de relèvement post-pandémie afin d'en accroître la valorisation à court, à moyen et à long terme.

d) **Créer une dynamique pour mettre fin aux pratiques forestières illégales ou non durables.** La pandémie constitue une occasion exceptionnelle d'accélérer l'action contre les causes de la déforestation et de la dégradation des forêts. Il importe d'instaurer une dynamique visant à mettre fin aux pratiques forestières illégales et non durables afin d'atténuer les conséquences de la COVID-19 et de réduire le risque de futures zoonoses, de minimiser l'incidence sur le commerce mondial et les chaînes d'approvisionnement, de susciter des actions visant à mettre en place une production plus durable et des chaînes d'approvisionnement résilientes, et de créer des moyens de subsistance plus diversifiés.

e) **Intégrer les investissements dans les forêts dans les plans de relèvement.** Les pays devraient intégrer dans leurs stratégies nationales de relèvement les investissements consentis dans le secteur forestier et la gestion des forêts, en tenant compte des circonstances et des priorités nationales. Il serait

également utile d'intégrer dans leurs plans de relèvement la réduction des risques de catastrophe, la planification adaptative dans le secteur forestier et les stratégies nationales de financement des forêts, afin de se préparer à d'éventuelles crises semblables à la pandémie de COVID-19 qui pourraient survenir et de pouvoir les gérer.

f) **Renforcer les institutions et les politiques.** À long terme, les pays pourront, en fonction de leurs situations et priorités nationales, envisager de prendre des mesures supplémentaires en vue d'adopter une planification optimale, durable et intégrée de l'utilisation des terres et d'autres mesures visant à utiliser tout le potentiel des forêts, à éliminer les obstacles politiques, à promouvoir la gestion durable des forêts, à améliorer la sécurité d'occupation, à promouvoir la participation de la population et à garantir les droits d'occupation des populations sur les forêts et les ressources forestières, et à intégrer la protection sociale et les mesures inclusives dans les politiques et la planification relatives au secteur forestier.

g) **Renforcer la gouvernance forestière.** La gouvernance et les mécanismes d'appui visant à lutter contre les activités forestières illégales, à intégrer les approches d'atténuation des catastrophes et de réduction des risques dans la planification, les politiques et les mécanismes d'intervention, et à promouvoir les consultations et collaborations intersectorielles (par exemple, entre les secteurs forestier, minier et agricole) sont autant de mesures essentielles pour assurer une planification et une gestion durables de l'aménagement du territoire.

h) **Renforcer la science et la technologie.** Il s'impose d'améliorer l'interface science-politique-société pour éclairer l'élaboration de politiques et la prise de décisions, afin de garantir l'accès aux meilleures sciences et technologies pour l'intervention face aux crises et les efforts de relèvement, ainsi que pour la sensibilisation du public.

i) **Renforcer la collecte, l'analyse et l'échange de données.** La propagation rapide de la COVID-19 et ses répercussions tous azimuts démontrent qu'il faut que les pouvoirs publics adoptent en temps utile des mesures efficaces et inclusives, en plus des sources de données classiques et des outils d'analyse.

j) **Mobiliser les ressources en faveur des forêts, toutes sources confondues.** Dans la perspective de l'après-pandémie, il importe de mobiliser les ressources en faveur des forêts (en faisant appel à toutes les parties prenantes et à toutes les sources), et ce, à tous les niveaux. Au niveau international, les apports financiers officiels destinés à la foresterie, notamment l'aide publique au développement, sont plus importants que jamais, au même titre que la coopération et l'assistance techniques, les partenariats multipartites et le développement des capacités. Le Réseau mondial de facilitation du financement forestier du Forum pourrait également aider les pays à faire face aux effets néfastes de la pandémie sur les forêts en élaborant des stratégies nationales de financement du secteur.

Annexe IV**Liste des documents**

<i>Cote de document</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre</i>
E/CN.18/2021/1	2	Ordre du jour provisoire et annotations
E/CN.18/2021/2	3 a), 3 b) i) et ii), 3 d), 3 e) et 6	Note du Secrétariat sur les discussions techniques sur la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) et l'adoption du programme de travail du Forum pour 2022-2024
E/CN.18/2021/3	3 c) i), ii) et iii)	Note du Secrétariat sur la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) : renforcement de la coopération avec les partenaires en vue de la réalisation des priorités thématiques pour la période biennale 2021-2022 et contributions de ceux-ci
E/CN.18/2021/4	3 f)	Note du Secrétariat sur les moyens de mise en œuvre, y compris les activités et les ressources du Réseau mondial de facilitation du financement forestier
E/CN.18/2021/5	3 g)	Note du Secrétariat sur le suivi, l'évaluation et les rapports : progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030), notamment de l'instrument des Nations Unies sur les forêts, et contributions nationales volontaires
E/CN.18/2021/6	4	Note du Secrétariat sur le Fonds d'affectation spéciale pour le Forum des Nations Unies sur les forêts
E/CN.18/2021/7	5	Note du Secrétariat sur l'incidence de la pandémie sur les forêts et le secteur forestier
E/CN.18/2021/L.1	8	Ordre du jour provisoire de la dix-septième session du Forum des Nations Unies sur les forêts
E/CN.18/2021/L.2	7	Projet de décision sur les dates et lieu proposés pour la dix-septième session du Forum des Nations Unies sur les forêts
E/CN.18/2021/L.3	6	Projet de résolution sur le programme de travail du Forum des Nations Unies sur les forêts pour la période 2022-2024
E/CN.18/2021/L.4	9	Projet de rapport

On trouvera d'autres documents pertinents sur le site Web du Forum (www.un.org/esa/forests/forum/index.html).

21-06423 (F) 020621 070621

2106423